



## DEPARTEMENT de MUSIQUE

### Secrétariat

**Melle Myriam Maréchal**

*Le secrétariat est ouvert du lundi au Vendredi  
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h*

***fermé au public le mardi et le vendredi après-midi***

***mail : [secretariat.musique@univ-montp3.fr](mailto:secretariat.musique@univ-montp3.fr)***

***tél. : 04 67 14 25 00 fax : 04 67 14 24 71***

**Direction du département : En cours d'élection**

**Responsable de la Filière Musique Musicologie**

**Mme Alice POINTEAU**

Bureau D 027 Tel 04 67 14 21 37

**Réception sur RDV : [alice.pointeau@univ-montp3.fr](mailto:alice.pointeau@univ-montp3.fr)**

### Responsables d'Etudes

**Mr. Laurent Borrás :**

**Mr. Jean-Claude Wolff :**

**Mme Alice Pointeau:**

**Mr. Makis Solomos :**

**Mme Alice Pointeau :**

**Licence 1<sup>ère</sup> année**

**Licence 2<sup>ème</sup> année**

**Licence 3<sup>ème</sup> année**

**Master et Préparation CAPES**

**Préparation CAPES et AGREGATION**

### Adresse Postale

DEPARTEMENT MUSIQUE MUSICOLOGIE

Université Paul Valéry Montpellier III

UFR 1 – Lettres, Arts, Philosophie et Psychanalyse

Route de Mende

34199 Montpellier Cedex 5

**Site : <http://www.univ-montp3.fr>**

# SOMMAIRE

Organisation de L'UFR 1	page 3
Bibliothèques	page 4
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009/2010	page 5
Plan Réussite en Licence	page 6
Démarches administratives	page 7
Stages et Tutorat	Page 8
La Filière Musique-Musicologie	page 10
Conditions d'admission en Licence	page 11
Les enseignants	page 12
<b>LICENCE 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>page 14- 15</b>
. Descriptif par UE 5 <sup>ème</sup> semestre	page 16
. Pratiques de la Musique	page 19
. Langues et options (Langue obligatoire)	page 21 - 22
. Descriptif par UE 6 <sup>ème</sup> semestre	page 23
. Pratiques de la musique	page 25
. Langues et options (langue obligatoire)	page 26
. Plan Université	page 27

# ORGANISATION DE L'UFR1

## Directrice

LUCIANI Sabine 04.67.14.21.23 Bât H 111

## Responsables administratives

ARASANZ Marie 04.67.14.55.37 Bât H 112  
SOUCHE Chantal 04.67.14.21.22 Bât H 112

## Responsable scolarité

PONDAVEN Laurence 04.67.14.25.67 Bât H 113

## Scolarité : Transfert – Validation d'acquis

BIANCOTTO Maryse 04.67.14.55.43 Bât H 114

## Bureau Masters

DIOCHON Marie-Noëlle 04.67.14.54.62 Bât H 109  
X X 04.67.14.21.25 Bât H 109

## Secrétariat pédagogique du département Arts Plastiques

[secretariat.arts-plastiques@univ-montp3.fr](mailto:secretariat.arts-plastiques@univ-montp3.fr)

SUBERBIELLE Claude 04.67.14.25.12 Bât H 115

## Secrétariat pédagogique du département Arts du Spectacle

[secretariat.arts-du-spectacle@univ-montp3.fr](mailto:secretariat.arts-du-spectacle@univ-montp3.fr)

CAVILLE Corinne 04.67.14.21.21 Bât H 118  
ESPES Josy 04.67.14.21.21 Bât H 118  
LEO Annick 04.67.14.55.08 Bât H 118

## Secrétariat pédagogique du département Lettres Modernes et Langues Anciennes

[secretariat.lettres-classiques@univ-montp3.fr](mailto:secretariat.lettres-classiques@univ-montp3.fr)

STAELENS Sadia 04.67.14.25.68 Bât H 110  
VILLEMIN Edwige 04.67.14.54.63 Bât H 109

## Secrétariat pédagogique du département Philosophie

[secretariat.philosophie@univ-montp3.fr](mailto:secretariat.philosophie@univ-montp3.fr)

VANINI Marie-Pierre 04.67.14.23.81 Bât A 316

# BIBLIOTHEQUES

Vous avez à votre disposition :

- La **bibliothèque de Musique** située au bâtiment D bureau 028, Tél. 04 67 14 24 11.  
Les horaires et modalités de consultation sont affichés sur place à la rentrée.  
Pour vous aider dans votre travail personnel, vous pouvez consulter de nombreux ouvrages musicologiques et de nombreuses partitions.
  
- La bibliothèque de l'UFR1 au rez-de-chaussée du bâtiment H  
(Centre de Documentation Pédagogique et Scientifique – CDPS)  
Ouverte au public du lundi au jeudi de 9h à 19h et le vendredi de 09h00 à 16h30.  
Accessible à tous les étudiants de l'UFR1 quel que soit leur cycle ou leur année d'études.  
Propose des visites guidées à chaque rentrée universitaire (renseignements auprès du bureau d'accueil).  
Vous y trouverez les ouvrages recommandés par vos enseignants.  
Renseignements : [bibliothèque.ufr1@univ-montp3.fr](mailto:bibliothèque.ufr1@univ-montp3.fr)
  
- La Bibliothèque Universitaire Lettres et Sciences Humaines (bibliothèque Centrale Raimon Llull).  
Ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00.  
Propose 500 000 ouvrages recouvrant tous les champs disciplinaires ainsi que des espaces de consultation et de travail.  
Renseignements : [bu@univ-montp3.fr](mailto:bu@univ-montp3.fr)
  
- La Bibliothèque Universitaire annexe Charles Renouvier  
Ouverte au public de 10h00 à 18h00  
Située à 50m de la bibliothèque universitaire, c'est une extension de la BU. Elle offre des salles de travail en groupe, des carrels individuels et près de 10 000 ouvrages en libre accès.  
Renseignements : [bu@univ-montp3.fr](mailto:bu@univ-montp3.fr)

## INITIATION A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dans le cadre du Plan Réussite En Licence (PREL) et en collaboration avec les enseignants du Projet Pédagogique Personnalisé (PPP), la bibliothèque universitaire et l'UFR1 proposent à tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année une initiation aux recherches documentaires :

- ✚ Découverte de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque de l'UFR1 ;
- ✚ Recherche dans les catalogues ;
- ✚ Maîtrise des principales techniques de recherche.

Renseignements : [bibliothèqueufr1@univ-montp3.fr](mailto:bibliothèqueufr1@univ-montp3.fr)

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009 - 2010

## Licences et Masters 1 (hors EàD et M2)

### ❖ Enseignements :

1<sup>er</sup> semestre : du lundi 21 septembre 2009 au vendredi 19 décembre 2009

2<sup>ème</sup> semestre : du lundi 25 janvier 2010 au vendredi 15 mai 2010

### ❖ Examens 1<sup>ère</sup> évaluation : contrôle continu ou contrôle terminal

1<sup>er</sup> semestre : à/c du lundi 4 janvier 2010 pour les examens terminaux

2<sup>ème</sup> semestre : à/c du lundi 17 mai 2010 pour les examens terminaux

### ❖ Examens 2<sup>o</sup> évaluation :

1<sup>er</sup> semestre : à/c du vendredi 15 janvier 2010

2<sup>ème</sup> semestre : à/c du vendredi 28 mai 2010

### ❖ Congés universitaires :

Noël : du lundi 21 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010 au matin

Semaine blanche : du lundi 11 janvier 2010 au jeudi 14 janvier 2010 inclus

Hiver : du lundi 22 février 2010 au lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 au matin

Printemps : du lundi 12 avril 2010 au lundi 26 avril 2010 au matin

Semaine blanche : du lundi 25 mai 2010 au mercredi 27 mai 2010 inclus

### ❖ Inscriptions pédagogiques (inscriptions aux examens) :

Elles se déroulent entre octobre - novembre de l'année universitaire 2009/2010.

Les dates précises seront affichées à votre secrétariat de département.

### Etudiants :

- Pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage de votre secrétariat !
- Pensez aussi à activer et à consulter régulièrement votre messagerie étudiante qui vous donne des informations utiles.

# PLAN REUSSITE EN LICENCE

## ➤ Les objectifs :

- améliorer l'information préalable et l'orientation, améliorer l'accueil ;
- renforcer les contenus pédagogiques ;
- porter l'effort sur l'encadrement.

## ➤ Les mesures pour 2009/2010 :

- la nomination de professeurs référents (M. Laurent Borrás et Mme A. Chamand Gelbseiden), de manière à ce que chaque étudiant ait un interlocuteur enseignant avec qui dialoguer pour identifier ses points faibles et y remédier ;
- la création de TD de rattrapage et de consolidation dès le semestre 2 (2e semestre de la 1e année) pour les étudiants en échec ;
- la création par chaque étudiant d'un Projet Professionnel Personnalisé (PPP) afin d'envisager avec lui le cheminement le plus adéquat vers l'insertion professionnelle qu'il souhaite ;
- la création récente d'un bureau d'insertion professionnelle chargé d'assurer l'interface avec le monde du travail et de coordonner les stages ;
- dans cet esprit, un stage est désormais obligatoire pour tous en L 3 ;
- l'acquisition de compétences aujourd'hui indispensables pour tous quelle que soit la filière choisie : enseignements obligatoires de l'anglais et de l'utilisation des outils informatiques dans toutes les disciplines ;
- le développement de l'enseignement à distance.

Pour tout problème d'orientation, de réorientation ou de poursuite d'études, vous pouvez vous adresser au S.C.U.I.O. (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

<http://www.univ-montp3.fr/scuio/>

Tél. 04 67 14 23 42

MDE - Maison des étudiants

# DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, vous aurez à effectuer 3 inscriptions **obligatoires** :

## 1. **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (scolarité centrale de l'UPV) :**

- Réinscription des étudiants de l'UPV en ligne sur le web pour les étudiants français admis en année supérieure ou redoublants (ajournés aux semestres) hors EAD (<http://monupv.univ-montp3.fr>) :
  - du 1er au 25 septembre, pour les étudiants de l'UPV admis à la 1ère session,
  - Dès la publication des résultats des sessions de rattrapage, pour les étudiants de l'UPV admis à la 2ème session, les AJAC L1/L2 et les redoublants.
  
- Réinscription en présentiel avant le 10 octobre 2009 (hors nouveaux bacheliers) pour les étudiants AJAC, les étudiants de l'UPV en changement de parcours, les étudiants présentant une situation particulière et les nouveaux inscrits.

La carte d'étudiant délivrée après paiement des droits d'inscription comporte un certificat de scolarité. Cette carte est indispensable pour l'entrée en salle d'examen et pour bénéficier des différents avantages liés au statut étudiant. La remise exceptionnelle en cours d'année d'un duplicata donne lieu à la perception d'un droit forfaitaire si la demande n'est pas accompagnée d'une déclaration de vol.

- Annulation d'inscription

L'université annule de plein droit :

- ▶ les demandes d'inscription accompagnées d'un chèque sans provision
- ▶ les demandes d'inscription prises en fraude à la réglementation ou sur production de pièces fausses (diplômes) ou de fausses déclarations (sécurité sociale ou assurance accident).

Demande d'annulation par l'étudiant :

Les demandes d'annulation d'inscription avec ou sans remboursement, doivent faire l'objet d'une lettre expliquant les motifs du désistement accompagnée de la carte d'étudiant, des certificats de scolarité et d'un RIB ou d'un RIP au nom de l'étudiant.

Cette demande devra obligatoirement être adressée en recommandé ou déposée à la Scolarité Centrale (Bât. Les Guilhems). Se renseigner des dates limites.

## 2. **INSCRIPTION DANS LES GROUPES DE TRAVAUX DIRIGES (UFR1) :**

**L'inscription dans des groupes est obligatoire.** Elle se fait à chaque début de semestre auprès de l'enseignant lors du 1<sup>er</sup> cours. L'appel se fera dans chaque TD afin de vérifier l'assiduité.

## 3. **INSCRIPTION AUX EXAMENS (Inscription Pédagogique) (UFR1) :**

Elle est **obligatoire** et se fait auprès de votre secrétariat pédagogique. Attention, l'inscription dans les groupes de TD ne vous dispense pas de l'inscription aux examens.

Le formulaire d'inscription pédagogique sera disponible sur le site internet de l'université (<http://www.univ-montp3.fr>) rubrique « les UFR » puis « UFR1 ». Vous devrez le télécharger et le rapporter complété dans votre secrétariat de département.

**Tout changement de code d'ECUE devra être signalé dans votre secrétariat pédagogique dans les dates prévues.**

Après les jurys d'examen, vous pourrez éditer votre attestation de résultats de semestre. Il faut impérativement avoir validé votre adresse de messagerie pour pouvoir télécharger votre attestation. Elle ne vous sera pas envoyée.

Voici la procédure :

- Sur le site WEB de l'UPV (<http://www.univ-montp3.fr>)
- Cliquer sur ENT (Espace Numérique de Travail)
- Cliquer sur « s'identifier » (en haut à droite)
- Entrer votre identifiant et mot de passe de messagerie
- Cliquer sur l'onglet « attestation ».

Les attestations annuelles vous seront envoyées.

## LES STAGES

En licence, il est possible de faire des stages en entreprise, à condition toutefois que les règles pédagogiques en usage et la législation en vigueur soient respectées (fournir obligatoirement une attestation de responsabilité civile en cours de validité).

Les conventions sont à retirer :

- Auprès du secrétariat de département si le stage est obligatoire et prévu dans le cursus (dossier bleu) ;
- Pour les stages hors cursus, elles sont à retirer auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation) (dossier jaune).

Un stage à l'extérieur fait l'objet d'une convention entre l'entreprise et l'université dont la responsabilité juridique est engagée : un étudiant stagiaire reste en effet soumis au régime étudiant (sécurité sociale notamment). Il est donc absolument obligatoire de retirer un formulaire en trois exemplaires, de le faire viser par le responsable pédagogique qui donne son accord préalable pour le stage sur présentation d'un descriptif de celui-ci. Les personnes habilitées à signer les conventions de stage sont le directeur de filière ou l'enseignant responsable du diplôme que l'étudiant est en train de préparer. **Tout stage commencé sans la convention dûment signée par les trois parties (entreprise, étudiant, université) dégage la responsabilité de l'université.**

Le stage ne doit en aucun cas être préjudiciable au déroulement normal des études (cf. le contrôle continu). Il ne doit pas être trop long (plusieurs semaines d'absence aux cours compromettent les chances de réussite aux examens). Par ailleurs, il est impératif d'informer les enseignants concernés et de leur apporter tous les justificatifs d'absence nécessaires.

L'enseignant, s'il le juge souhaitable, peut demander à l'étudiant un travail complémentaire, du fait de son absence, ou considérer qu'un rapport de stage en tiendra lieu.

## LES TUTORATS

- ✚ Le département met à la disposition des étudiants primo-entrants des **tuteurs d'accueil** (des étudiants avancés de leur même département) pour les aider dans leurs démarches (inscriptions diverses, choix des options) au moment de la rentrée universitaire et des inscriptions pédagogiques aux examens (octobre -novembre).
- ✚ Des **tuteurs d'accompagnement pédagogique** (étudiants avancés) continuent à soutenir les étudiants tout le long de l'année universitaire dans le cadre des enseignements (bibliographies, méthodologie, préparation des contrôles et examens, etc.) Leurs permanences (lieux et horaires) sont annoncées par voie d'affichage, lors des réunions d'information, dans les cours et dans les secrétariats de département.

## REGLEMENTATION

- ✚ Dans les départements qui offrent des enseignements à distance, des **tuteurs EAD** répondront aux demandes de renseignements par téléphone ou courriels (Novembre/Décembre).

Fera l'objet d'un affichage à la rentrée universitaire 2009/2010 après vote par les Conseils.

### VALIDATION D'ACQUIS – TRANSFERT « arrivée »

#### Etudiants extérieurs à l'UPV :

Les étudiants venant d'une autre université et désirant poursuivre leurs études à l'Université Paul Valéry doivent faire soit une demande de *validation d'acquis* (dans le cas d'un changement de filière) soit une demande de *transfert « arrivée »* (pour continuer dans la même filière). Vous pouvez télécharger les dossiers sur internet ([www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr) rubrique « **Inscription et Admission** » puis « **Admission à l'UPV** » jusqu'au 28 août 2009. Les dossiers sont également en ligne sur la page WEB de l'UFR1 rubrique « Validation d'acquis – transfert arrivée ».

#### Etudiants de l'UPV :

Les étudiants déjà inscrits à l'Université Paul Valéry désirant changer de filière doivent faire une « demande de changement de parcours ». Cet imprimé peut être téléchargé sur le WEB rubrique « UFR » « UFR1 » puis « validation d'acquis – transfert arrivée » ou envoyé par mail. Pour cela, prendre contact avec le service de la scolarité de l'UFR1 (M. Biancotto – [maryse.biancotto@univ-montp3.fr](mailto:maryse.biancotto@univ-montp3.fr) – bureau H114 – tel : 04.67.14.55.43).

Les étudiants de l'UPV désirant poursuivre leur cursus en débutant une autre licence ou master doivent faire une « demande de double inscription ». Cet imprimé est à demander par courriel à [maryse.biancotto@univ-montp3.fr](mailto:maryse.biancotto@univ-montp3.fr) ou à retirer au bâtiment H bureau 114 (UFR1 – Bureau de la scolarité).



# LA FILIERE MUSIQUE – MUSICOLOGIE



**Responsable :** Alice POINTEAU

Tél. 04 67 14 21 37

**Réception sur RDV :** [alice.pointeau@univ-montp3.fr](mailto:alice.pointeau@univ-montp3.fr)

La filière Musique – Musicologie dispense d'un enseignement complet – Licence, Master, Doctorat – et prépare aux concours de l'Education nationale, CAPES et Agrégation.

La filière Musique- Musicologie conduit aux carrières de **professeur de musique en Collège et Lycée par le biais des concours de recrutement Capes et Agrégation**. Il est possible également de s'orienter vers **la formation de musicien intervenant en milieu scolaire** (ce enseignement ne fait pas partie de notre cursus).

La filière musicologie permet de se consacrer à la recherche de haut niveau et a pour objectif de former des enseignants, des chercheurs et des spécialistes aptes à contribuer à la diffusion et à la connaissance de l'art musical, au sein du public le plus large comme au sein des institutions spécialisées.

Suite à la Licence 3<sup>ème</sup> année, d'autres débouchés existent dans :

- . **la documentation musicale** (librairie, bibliothèques musicales publiques, bibliothèques de conservatoires, de radio, d'orchestres, d'instituts musicaux, éditeur de musique...),
- . **les secteurs culturels et associatifs** (festival, animation...)
- . les nouveaux métiers liés aux **studios d'enregistrement et au multimédia**.

Un guide des métiers de la Musique est disponible à la Bibliothèque de Musique.

## IMPORTANT !

**Dans la perspective de ces différentes possibilités d'orientation, deux parcours différents et spécifiques ont été prévus au sein de la licence Musique. Les étudiants doivent se déterminer dès l'année de Licence 2 :**

### **Parcours « Musique et musicologie »**

Le patrimoine musical est désormais bien ancré dans la vie culturelle contemporaine. Disséminé dans de nombreux lieux, il nécessite des archivistes et bibliothécaires compétents. Une fois découvert, il attend des musicologues pour le mettre en valeur (examen des sources, édition critique et études). Joué, il a également besoin de passeurs de culture permettant aux musiciens comme au public, dans toute sa diversité, de saisir ses enjeux historiques, pratiques et esthétiques.

Par conséquent, le département Musique propose un parcours de licence permettant de se préparer aux métiers de l'étude, de la conservation et de la valorisation du patrimoine musical.

### **Parcours « Enseignement musical »**

L'éducation musicale dispensée dans l'enseignement primaire et secondaire recrute ses intervenants et professeurs par le biais d'une gamme complète de diplômes et de concours (D.U.M.I., CAPES externe et interne d'Education musicale et chant choral, Agrégation externe et interne de Musique).

Le département Musique propose donc un parcours dédié à la préparation de ces concours, en veillant à ce que la dimension pédagogique et didactique de l'éducation musicale soit cultivée tout au long de ce parcours de Licence.

Les parcours « Musique et musicologie » et « Enseignement musical » apparaissent dès la deuxième année de licence. Ils bénéficient d'un large tronc-commun et se distinguent par l'UE de préprofessionnalisation dans les semestres 3, 4, 5 et 6.

# LICENCE DE MUSIQUE

## *Parcours Musique – Musicologie*

## *Parcours Enseignement Musical*

### Conditions d'admission pour l'inscription en 1<sup>ère</sup> année de Licence de Musique.

1) **Etre titulaire du baccalauréat.**

Pour les non-bacheliers : **DAEU** ou équivalence accordée par le Président de l'Université ou diplômes du Conservatoire, cf. Validation d'acquis – démarches administratives –

2) **Il est fortement conseillé** de posséder une formation musicale de base portant sur le solfège oral et écrit, la théorie, l'histoire de la musique, la pratique instrumentale et vocale. Cette formation est indispensable pour suivre ce cycle d'études.

A titre indicatif, le niveau minimum à l'entrée doit être :

. **solfège** : fin de cycle II d'un Conservatoire National de Région (dictées à une et deux voix, théorie, lecture parlée et chantée en clés de sol et fa).

. **instrument** : fin de cycle II d'un CNR.

Une pratique du piano n'est pas obligatoire mais l'utilisation aisée du clavier ou d'un instrument polyphonique doit être acquise pendant les deux premières années de licence.

## MASTER RECHERCHE ET MASTER PROFESSIONNEL ARTS DU SPECTACLE ET MUSIQUE

Master Arts du Spectacle et Musique  
Université Paul Valéry MONTPELLIER III  
Route de Mende  
34199 Montpellier cedex 05  
**Secrétaire : Mme Marie Noëlle DIOCHON Bureau H 109**  
Mail : [marie-noelle.diochon@univ-montp3.fr](mailto:marie-noelle.diochon@univ-montp3.fr)  
Tél. 04 67 14 54 62.  
**Responsable : M. Makis SOLOMOS**  
[makis.solomos@univ-montp3.fr](mailto:makis.solomos@univ-montp3.fr)

Pour être inscrits en Master, les étudiants doivent justifier :

- D'un diplôme national conférant le grade de Licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master.
- Ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation.

# LES ENSEIGNANTS DE LA FILIERE MUSIQUE – MUSICOLOGIE

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	BUREAU	TELEPHONE
DELAUNAY	Thomas	<a href="mailto:thomas.delaunay@univ-montp2.fr">thomas.delaunay@univ-montp2.fr</a>	Université Montpellier II	04 67 1432 07 sur RDV
BAUDRY	Patrice	<a href="mailto:patrice.baudry@univ-montp3.fr">patrice.baudry@univ-montp3.fr</a>	N.C	N.C
BENIN	Gilles	N.C	N.C	N.C
BENSOUSSAN	Pierre Luc	N.C	Musicothérapie	N.C
BISARO	Xavier	<a href="mailto:xavier.bisaro@univ-montp3.fr">xavier.bisaro@univ-montp3.fr</a>	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
BORRAS	Laurent	<a href="mailto:laurent.borras@univ-montp3.fr">laurent.borras@univ-montp3.fr</a>	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
CHAMAND GELBSEIDEN	Annick	<a href="mailto:annick.gelbseiden@univ-montp3.fr">annick.gelbseiden@univ-montp3.fr</a>	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV
CLEMENT DUMAS	Gisèle	<a href="mailto:gisele.dumas@univ-montp3.fr">gisele.dumas@univ-montp3.fr</a>	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
DUHAUTPAS	Frédéric	N.C	N.C	N.C
GAUCHER	Pierre	<a href="mailto:pierre.gaucher@ac-montpellier.fr">pierre.gaucher@ac-montpellier.fr</a>	IUFM	N.C.
JANSSENS	Els	N.C	N.C	N.C
MAINTENANT	Frédéric	<a href="mailto:frederic.maintenant@univ-montp3.fr">frederic.maintenant@univ-montp3.fr</a>	N.C.	N.C.
MARTY	Luc	N.C.	N.C.	N.C.
POINTEAU	Alice	<a href="mailto:alice.pointeau@univ-montp3.fr">alice.pointeau@univ-montp3.fr</a>	D027	04 67 14 21 37 Sur RDV
RAYNIE	Michel	<a href="mailto:michel.raynie@univ-montp3.fr">michel.raynie@univ-montp3.fr</a>	N.C.	Sur RDV
RIEU	Laurent	N.C.	N.C.	N.C.
SAVY	Corinne	N.C	N.C.	N.C.
SOLOMOS	Makis	<a href="mailto:makis.solomos@univ-montp3.fr">makis.solomos@univ-montp3.fr</a>	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV
TEULON LARDIC	Sabine	N.C.	N.C.	N.C.
THORAVAL	Franch	<a href="mailto:fanch.thoraval@univ-montp3.fr">fanch.thoraval@univ-montp3.fr</a>	N.C	N.C
WOLFF	Jean-Claude	<a href="mailto:jean-claude.wolff@univ-montp3.fr">jean-claude.wolff@univ-montp3.fr</a>	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV

# LICENCE MUSIQUE MENTION MUSICOLOGIE 1<sup>ère</sup> Année

Année universitaire 2009/2010

Parcours Musico-éthnologie  
Parcours Instrument Musical



Début des cours : Lundi 21 septembre 2009

**Directrice des études : L. BORRAS**

Bureau : D022

Tél. 04 67 14 25 44

Réception sur rendez-vous : [laurent.borras@univ-montp3.fr](mailto:laurent.borras@univ-montp3.fr)

**IMPORTANT :**

Les étudiants de Licence 1<sup>ère</sup> année bénéficient désormais d'un enseignant-référent les accompagnant dans leurs études :

- Gisèle Clément Dumas
- Laurent Borras



## TABLEAU RECAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

1er SEMESTRE	Contenu des enseignements	Enseignants	ECTS = Coef.	Volume horaire
<b>UIAMU1</b> <b>Enseignement Disciplinaire</b>	<b>E11MU1</b> Histoire de la Musique : musiques médiévales	G. Clément Dumas	<b>6</b>	<b>39</b>
<b>UIBMU1</b> <b>Ouverture Pluridisciplinaire</b>  <i>L'étudiant doit prendre 2 UE</i>	<u>2 au choix</u> 1 – <b>E14MU1</b> Pratiques artistiques : Chœur et pratiques instrumentales 2 – <b>E11AS1</b> Connaissance des métiers du spectacle 3 – <b>E11PH1</b> Histoire de la Philosophie 4 – <b>E12LTLF1</b> Littérature, arts et civilisations 5 – <b>E11MC1</b> Langage et communication 6 – <b>E12HI1</b> Histoire : textes, images et civilisations	P. Baudry, M. Raynié, P.L.Bensoussan, P. Gaucher	<b>12</b> 6 6 6 6 6	<b>78</b>
<b>UICMU1</b> <b>Apprentissages fondamentaux</b> <b>Musique</b>	<b>E12MU1</b> - Ecriture et Formation musicale spécialisée <b>E13MU1</b> - TD Histoire de la musique et Accompagnement  <b>E1PMU1</b> - Projet Professionnel Personnalisé	L. Borrás et A. Chamand Gelbseiden G. Clément Dumas et L. Borrás A. Chamand Gelbseiden	<b>7</b> 3 1 3	<b>73</b>
<b>UIL1V1</b> <b>Langues</b>	1 – <b>E19AN1</b> Langue vivante Anglais		<b>3</b>	<b>18</b>
<b>UE U1KX11</b> <b>Informatique</b>	Stage de mise à niveau des compétences en informatique		<b>2</b>	<b>12</b>



# TABLEAU RECAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE

2ème SEMESTRE	Contenu des enseignements	Enseignants	ECTS	Volume horaire	Coefficients
<b>U2AMU1</b> <b>Disciplinaire</b>  <b>Musicologie 2</b>	<b>E21MU1</b> Histoire de la Musique : période moderne <b>E22MU1</b> TD Histoire de la musique et Méthode d'écoute	X. Bisaro X. Bisaro et L. marty	<b>6</b>	<b>65</b> <b>39</b> <b>26</b>	<u><b>6</b></u> 4 2
<b>U2BMU1</b>  <i>Pratiques de la musique 2</i>	<b>Chœur et pratiques collectives ou individuelles et Accompagnement</b>	P. Baudry, M. Raynié, P.L. Bensoussan, P. Gaucher et L. Borrás	<b>6</b>	<b>52</b>	<u><b>6</b></u> 6
<b>U2CMU1</b>  Ouverture Pluridisciplinaire <u>L'étudiant doit en prendre 2</u>	<u>2 au choix</u>  <b>1 – E2CMU1</b> Enseignement de consolidation <b>2 – E23MU1</b> Ecriture et Formation musicale spécialisée  <b>3 – E21AS1</b> Méthodes critiques : analyse du spectacle vivant et AV <b>4 – E23PH1</b> Philosophie, sciences et arts <b>5 – E27CL1</b> Antiquité gréco-latine : arts, langues, littérature <b>6 – E23HI1</b> Histoire S2	Laurent Borrás et A. Chamand Gelbseiden	<b>12</b>	<b>78</b>	<u><b>12</b></u> 6 6 6 6 6
<b>U2L1V1 Outils Universitaires</b>	<b>E29ANI</b> Langue vivante Anglais		<b>2</b>	<b>18</b>	<u><b>2</b></u>
<b>U2KXII Informatique</b>	<b>Informatique préparation au C2I (organisation des cours sur 10 semaines)</b>		<b>2</b>	<b>20</b>	<u><b>2</b></u>
<b>U2L1X1 Options ou Langues (1 choix)</b>	<b>3 – ECUE</b> Langue vivante 2 (voir liste des langues) ou <b>3 – E28EP1</b> Sport ou <b>3 – E28LA1</b> Langues anciennes : latin ou <b>3 – E28GA1</b> Langues anciennes : Grec <b>Tutorat 20h</b>		<b>2</b> <b>2</b> <b>2</b>	<b>18</b> <b>18</b> <b>18</b>	<u><b>2</b></u> <u><b>2</b></u> <u><b>2</b></u>

# **U1AMU1 : ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE**

## **E11MU1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE : MUSIQUES MEDIEVALES**

**Enseignant :** G. Clément Dumas

**Descriptif pédagogique :**

Du IX<sup>e</sup> siècle à 1530.

Dans l'Occident médiéval – que l'on situe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle – une place fondamentale est dévolue à la musique, transposition ici-bas de l'harmonie du monde céleste. Relevant exclusivement de la tradition orale jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, la musique devient alors l'objet d'une représentation sous forme de notation, laquelle ne cessera de se transformer pour les besoins de la monodie ou de la polyphonie mais aussi d'une théorisation d'ordres spéculatif et pratique.

Le cours s'attachera à faire émerger des réflexions pertinentes à partir de l'étude musicologique – touchant aux domaines historique, sociologique et philosophique – des formes monodiques et polyphoniques envisagée comme fait social et théorie, depuis les premiers chants liturgiques jusqu'aux grandes réalisations de l'Ars Nova.

Seront abordés ensuite le nouvel idéal humaniste et la manière dont il s'exprime chez les compositeurs franco-flamands (1400-1530).

Les TD (UE3), complémentaires du cours, permettront une analyse musicale approfondie des œuvres et l'entraînement à la lecture critique.

**Bibliographie :**

Guide de la musique du Moyen Age sous la direction de Françoise Ferrand et avec la participation d'Olivier Cullin, Paris, Fayard, 1999 / rééd. 2002.

Une bibliographie complète sera distribuée lors du premier cours.

**Evaluation :**

**Etudiants en contrôle continu :**

Contrôle continu : exercices écrits et/ ou oraux

Examen terminal : dissertation sur table.

**Etudiants dispensés d'assiduité :**

Examen terminal : dissertation sur table.

# U1CMU1 APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

## E12MU1 ECRITURE ET FORMATION MUSICALE SPECIALISEE

### ECRITURE

**Enseignant :** L. BORRAS

**Descriptif pédagogique**

Acquisition des principes de base de l'harmonie à travers l'écriture pour chœur mixte à quatre voix : accord de 3 sons (5,6), principes de doublures et d'enchaînements, fonctions tonales, cadences...  
évaluation sur des exercices de basses et chants donnés

**Étudiants en contrôle continu :** Ecrit

**Étudiants dispensés d'assiduité :** Ecrit

### FORMATION MUSICALE SPECIALISEE

**Enseignant :** A. Chamand Gelbseiden

**Descriptif pédagogique :**

Solfège écrit et solfège oral. Mémorisation dictées d'intonations, clefs de Sol et Fa 4ème, dictées à 1 et 2 voix avec différents timbres tous répertoires, identification d'accords isolés, dictées rythmes à une voix, identification et écriture d'accords APM, AP mineurs ( E. F. et renversement 7e de dominante à l'E.F). Déchiffrage avec et sans accompagnement (clef de sol et Fa 4ème) de textes originaux.  
Déchiffrage d'œuvres du répertoire polyphonique (2 à 4 voix).

**Evaluation en contrôle continu.**

Pas de contrôle terminal pour les étudiants en contrôle continu.  
Examen terminal pour les dispensés d'assiduité.

# E13MU1 TD HISTOIRE ET ACCOMPAGNEMENT

## TD HISTOIRE

**Enseignant :** Gisèle Clément Dumas

**Descriptif Pédagogique :**

Les TD, complémentaires du cours, permettront une analyse musicale approfondie des œuvres et l'entraînement à la lecture critique.

Les TD feront l'objet d'un contrôle continu écrit et / ou oral.

## TD ACCOMPAGNEMENT

**Enseignant :** L. Borrás

**Descriptif Pédagogique :**

L'accompagnement piano est en relation avec le cours d'écriture en une approche plus « pratique ». Travail sur les types d'accompagnement, acquisition des réflexes harmoniques de base.

Evaluation sur la réalisation de basses et chants donnés.

# E1PMU1 PROJET PROFESSIONNEL PERSONALISE

**Enseignant :**

**Descriptif pédagogique :**

Réflexion sur les aptitudes et le parcours musical par rapport au projet personnel.

**Evaluation :**

**Etudiants en contrôle continu :** dossier

**Etudiants dispensés d'assiduité :** dossier

# U1BMU1: OUVERTURE DISCIPLINAIRE 2 AU CHOIX

## E14MU1 CHŒUR ET PRATIQUES ARTISTIQUES

### 1 – CHŒUR

**Enseignant :** P. Baudry

**Descriptif pédagogique :**

Pratique du chant en formation musicale chorale, étude d'œuvres a capella et accompagnées en vue d'exécutions publiques. Possibilité de travail avec les étudiants de L3 inscrits en direction de chœur. L'évaluation se fait en contrôle continu en fonction des critères suivants : assiduité (aux répétitions et aux concerts), passages en octuors lors du cours et oral de fin de semestre.

La participation à un projet de création d'Opéra Junior tout au long de l'année 2008/2009 peut remplacer la pratique du chœur de l'Université. Les étudiants doivent impérativement prendre contact avec Gisèle Clément Dumas et Monsieur Patrice Baudry dès le début de l'année universitaire.

### 2 – PRATIQUES INSTRUMENTALES OU VOCALES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES.

et

**Tous les étudiants doivent choisir une pratique instrumentale individuelle ou collective pour l'année universitaire.**

**1 - Pratiques collectives :**

**Musique de Chambre :** M. Raynié  
**Atelier Jazz :** P.L. Bensoussan  
**Atelier Big Band IUFM :** P. Gaucher  
**Orchestre CRR - UPV:** M. Raynié

**Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans l'un de ces ateliers.**

Ils seront évalués par les enseignants en charge de ces ateliers de pratiques collectives. L'atelier est obligatoirement choisi pour les deux semestres.

**2 - Pratiques individuelles :**

**Les étudiants qui ne seront inscrits dans aucun de ces ateliers devront passer un oral d'exécution instrumentale ou vocale. Pour cela ils devront préparer deux pièces aux choix, de styles différents.**

**Descriptif pédagogique :**

Les étudiants auront préparé à chaque semestre, deux pièces instrumentales ou vocales de style ou d'époque différents d'environ 5 minutes chacune.

Le choix de l'interprétation des pièces se fera par tirage au sort au moment de l'épreuve. Il sera demandé de prévoir un accompagnateur le cas échéant.

Les étudiants peuvent se produire en petits groupes et seront notés individuellement.

**Critères d'évaluation :**

Les étudiants seront notés à partir des critères suivants :

La mise en place

La musicalité

L'implication

Un support devra être prévu pour le jury (partition, grille, etc.)

# PRESENTATION DES ATELIERS

## 1- MUSIQUE DE CHAMBRE

Michel Raynié

### CONSTITUTION DES ENSEMBLES

Afin de constituer les ensembles de musique de chambre, une audition sera organisée en début d'année universitaire. Chaque étudiant interprètera une œuvre de son choix, si possible avec un accompagnateur.

Cette audition n'a pas pour objet de choisir les meilleurs instrumentistes parmi les candidats, mais d'évaluer le niveau de chacun de façon à ce qu'il puisse être créé des formations permettant de répondre aux critères suivants :

Toucher le plus grand nombre d'étudiants.

Créer des ensembles dont le niveau est homogène.

Trouver le répertoire approprié.

Il est possible aux étudiants désirant se regrouper par affinité de proposer une formation. Il en va de même pour les ensembles déjà constitués.

Il suffira aux étudiants déjà inscrits les années précédentes à ce cours de se présenter à l'audition afin de remplir leur formulaire d'inscription.

Chaque formation est établie pour l'année. Le nombre d'œuvres abordées variera en fonction de leur difficulté et du travail fourni par les musiciens.

### ORGANISATION DES COURS

Les cours auront lieu le mercredi après-midi de 14h30 à 19h00. Chaque ensemble suivra un cours d'une heure environ, un mercredi sur deux, ce afin d'assimiler et de travailler, en groupe et individuellement, les œuvres abordées. L'emploi du temps est fixé en tenant compte le plus possible des activités de chacun.

### PROCEDURE D'EXAMENS

La notation des étudiants inscrits en cours de musique de chambre est le résultat de la moyenne d'une note de contrôle continu et de deux notes obtenues au cours d'une exécution en fin de semestre devant un jury composé d'enseignants du département Musique ( ces exécutions ont lieu généralement en salle DO26 et sont ouvertes au public).

Précision sur la note de contrôle continu.

Il va de soi que l'assiduité au cours est indispensable, non seulement pour l'étudiant lui-même, mais également pour la formation à laquelle il appartient. Il en va de même pour le travail demandé. La notation tiendra compte en grande partie de ces deux critères.

### DATES DES AUDITIONS

Non communiquées

---

## 2 – BIG BAND IUFM-UPV

Pierre Gaucher

Orchestre (bois, cuivres, piano, basse, batterie et percussions).

Différents styles musicaux seront abordés (variétés, musiques de film, jazz,).

Les répétitions du Big Band se déroulent de 14h30 à 16h le mercredi après-midi en salle A303 à l'IUFM.

Ouvert à tous les étudiants. Date de rentrée lors de la première semaine universitaire.

### **3- JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES**

**P.L. Bensoussan**

#### **Descriptif pédagogique :**

Se réappropriier le langage musical dans une dimension d'improvisation et de création.

A travers une ou plusieurs pièces ainsi créées, seront abordées :

- Le jeu en groupe / Développer l'écoute, trouver une place dans le groupe ...
- Développer la créativité.
- Organiser la matière sonore.
- Travail de la mémoire et du geste musical.
- Le rythme, la mélodie, l'harmonie.

Cet atelier s'adresse aux étudiants ayant une pratique dans le domaine du jazz, de la musique improvisée, de la musique traditionnelle et classique.

L'atelier peut accueillir une douzaine d'étudiants.

### **4 - ORCHESTRE UNIVERSITE PAUL-VALERY** **CRR DE MONTPELLIER AGGLOMERATION**

**M. Raynié**

#### **Répétitions**

Les répétitions ont lieu le lundi de 18h00 à 21h00, à la Chapelle Haute du CRR, rue de Candolle.

Les répétitions par pupitre sont dirigées par les professeurs du CRR de Montpellier au premier semestre, par les solistes de l'Orchestre National de Montpellier au second semestre.

#### **Concerts**

Non communiqués

#### **Auditions**

Les étudiants faisant partie de l'orchestre l'an passé ne passent pas d'audition. Ils doivent néanmoins remplir une fiche d'inscription et la remettre au secrétariat Musicologie.

Pour les nouveaux venus, sera organisée (date non communiquée) une audition en présence du chef d'orchestre, de la directrice du département musique, du directeur du CRR, du coordinateur artistique.

Il leur sera demandé d'interpréter en solo une œuvre au choix du répertoire de leur instrument ainsi qu'un trait d'orchestre, également au choix.

#### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est le même que pour tout orchestre (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail...).

Il vous sera demandé de signer la feuille de présence en début de répétition. Trois absences non excusées entraînent la radiation de l'orchestre.

---

#### **2 – E11AS1 Connaissance des métiers du spectacle**

#### **3 – E11PH1 Histoire de la Philosophie**

#### **4 – E12LTLF1 Littérature, arts et civilisations**

#### **5 – E11SLMC1 Langage et communication**

#### **6 – E12HI1 Histoire : textes, Images et civilisations**

L1V1

LANGUE S1

**E19AN1 : LANGUE VIVANTE 1 ANGLAIS (OBLIGATOIRE)**

---

---

U1KXII

INFORMATIQUE STAGE DE MISE À NIVEAU DES  
COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE

TUTORAT (HORS MAQUETTE) : 50H

DESRIPTIF PÉDAGOGIQUE : FORMATION MUSICALE

Méthode documentaire, prise de notes de lecture...



# U2AMU1: ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE

## E21MU1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE : PÉRIODE MODERNE

**Enseignant : X. Bisaro**

**Descriptif pédagogique :**

**Penser, pratiquer et percevoir la musique à l'époque moderne**

Plutôt que d'envisager « la musique » comme une entité abstraite définie par la surface des partitions, ce cours propose une étude de l'articulation d'un domaine de pensée (la théorie musicale) et d'un ensemble de faits sociaux (les pratiques musicales comme mise en lien de leurs acteurs et de leurs récepteurs), afin de considérer leur place dans l'histoire culturelle, politique et religieuse de l'Europe à l'époque moderne.

Bibliographie distribuée lors du premier cours.

Le cours magistral et les TD feront l'objet d'exercices en cours de semestre.

## E22MU1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE ET MÉTHODES D'ÉCOUTE

**TD Histoire de la Musique**  
**Enseignant : X. Bisaro**

**Descriptif pédagogique :**

Les TD feront l'objet d'exercices en cours de semestre.

**Méthodes d'écoute**  
**Enseignant : L. Marty**

**Descriptif pédagogique :**

Former à l'intelligence des œuvres, étude des formes, des différents types d'écriture instrumentale, des structures mélodiques et harmoniques, plan tonal, initiation au commentaire d'écoute.

**U2CMU1 :**  
**OUVERTURE**  
**PLURIDISCIPLINAIRE**  
**L'ÉTUDIANT DOIT PRENDRE 2 ECUE**

**1 – E2CMU1**

**Enseignement de Consolidation**

Enseignants : F. Thoraval, L. Borrás, A. Chamand Gelbseiden

**Descriptif pédagogique :**

Consolidation des enseignements pour les étudiants ayant échoué à l'examen de décembre dans les enseignements disciplinaires : écriture, formation musicale, histoire de la musique.

**Evaluation :** exercices dans les trois disciplines.

Contrôle continu

Examen terminal

**Etudiants dispensés d'assiduité :** Examen terminal

**2 – E23MU1 ECRITURE ET FORMATION MUSICALE  
SPÉCIALISÉE**

**Écriture spécialisée**

Enseignant : L. Borrás

**Descriptif pédagogique :**

Approfondissement du premier semestre : accords 6/4, modulation aux tons voisins et marches harmoniques. Évaluation sur des exercices de basses et chants donnés.

**Formation musicale spécialisée**

Enseignant : A. Chamand Gelbseiden

**Descriptif pédagogique :**

Suite du premier semestre... Solfège écrit et oral avec en plus dictées de rythme à deux voix et accords de 7e de Vte avec les renversements, 7e de Vte sans fondamentale.

Pas d'examen terminal – évaluation en contrôle continu – DA (dispensés d'assiduité) examen terminal.

**3 – E23AS1 Méthodes critiques : analyse du spectacle vivant et AV**

**4 – E23PH1 Philosophie, sciences et arts**

**5 – E27CL1 Antiquité gréco-latine : arts, langues, littérature**

**6 – E23HI1 Histoire moderne et contemporaine**



# 2<sup>EME</sup> SEMESTRE

## U2BMU1

### CHŒUR, PRATIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

#### U2BMU1

#### CHŒUR, PRATIQUES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES ET ACCOMPAGNEMENT

**Chœur** : P. Baudry  
**Musique de Chambre** : M. Raynié  
**Atelier Jazz** : P.L. Bensoussan  
**Atelier Big Band IUFM** : P. Gaucher  
**Orchestre CRR - UPV**: M. Raynié

#### CHŒUR

Pratique du chant en formation musicale chorale, étude d'œuvres a capella et accompagnées en vue d'exécutions publiques. Possibilité de travail avec les étudiants de L3 inscrits en direction de chœur. L'évaluation se fait en contrôle continu en fonction des critères suivants : assiduité (aux répétitions et aux concerts), passages en octuors lors de cours et oral de fin de semestre.

Une participation active ainsi qu'un travail régulier sont nécessaires.

#### **Le Chœur est obligatoire !!**

La participation à un projet de création d'Opéra Junior tout au long de l'année 2008/2009 peut remplacer la pratique du chœur de l'Université. Les étudiants doivent impérativement prendre contact avec Gisèle Clément Dumas et Monsieur Patrice Baudry dès le début de l'année universitaire.

#### PRATIQUES MUSICALES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES :

Les modalités sont strictement les mêmes qu'au semestre 1.

L'étudiant poursuit l'atelier intégré au semestre 1.

#### CHŒUR, PRATIQUES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES ET ACCOMPAGNEMENT

#### ACCOMPAGNEMENT

ENSEIGNANT : L. BORRAS

#### Descriptif pédagogique :

Approfondissement du premier semestre ; travail et évaluation portant essentiellement sur des chants donnés.

## U2LIV1 : LANGUE

### E29AN1: LANGUE VIVANTE 1 ANGLAIS

- 1 - **U2KX11** INFORMATIQUE : PRÉPARATION AU C2I
- 2 - **E28LA1** LANGUES ANCIENNES : LATIN
- 4 - **E28GA1** LANGUES ANCIENNES : GREC

### U2LIX1 LANGUE VIVANTE 2 OU SPORT

<b>E29AL1</b>	<b>Allemand</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29AR1</b>	<b>Arabe</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29CA1</b>	<b>Catalan</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29CH1</b>	<b>Chinois</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29ES1</b>	<b>Espagnol</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29GM1</b>	<b>Grec Moderne</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29HE1</b>	<b>Hébreu</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29IT1</b>	<b>Italien</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29OC1</b>	<b>Occitan</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29PL1</b>	<b>Polonais</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29PO1</b>	<b>Portugais</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 6
<b>E29RO1</b>	<b>Roumain</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29RU1</b>	<b>Russe</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2
<b>E29TC1</b>	<b>Tchèque</b>	langue vivante pour non spécialistes S2	UFR 2

### TUTORAT (HORS MAQUETTE) : 50H

#### DESCRIPTIF PÉDAGOGIQUE : HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Méthode documentaire, prise de notes de lecture...